

# GRANCY-INFO

## OCTOBRE 2010

### AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire, la Municipalité soumet à l'enquête publique :

du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 30 novembre 2011

- **Le plan général d'affectation (échelle 1/1'000 et 1/5'000)**
- **Le règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions**

Les dossiers sont déposés au Greffe municipal où ils peuvent être consultés pendant les heures de bureau. Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit, soit au Greffe municipal ou postées à son adresse pendant l'enquête.

Une délégation de la Municipalité sera à disposition des intéressés pour toute information concernant l'objet soumis à l'enquête publique les 7 et 21 novembre 2011 de 18h00 à 19h30 ou sur rendez-vous.

Le plan général d'affectation ainsi que le règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions sont consultables sur le site internet de la commune : [www.grancy.ch](http://www.grancy.ch)

### COMMUNICATIONS ET DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Dans le cadre de la Loi sur l'information, les communications et décisions de la Municipalité seront publiées dorénavant tous les deux mois sur le site internet de la commune [www.grancy.ch](http://www.grancy.ch) et affichées au pilier public.



### CONSEIL GENERAL

La prochaine assemblée du Conseil général aura lieu le **mercredi 2 novembre 2011** à 20h00 à la salle villageoise de Grancy. Les citoyens et citoyennes qui désirent être membres du Conseil général voudront bien s'annoncer au Bureau quelques minutes avant l'assemblée.



### BOIS DE FEU

Les amateurs de bois de feu en stères de hêtre, frêne ou chêne, ou lots d'éclaircie sur pied, peuvent s'adresser en tout temps à Monsieur Michel Devantay, municipal des forêts au ☎ 079 676 98 86.

Voir au verso



**ELECTION FEDERALE DU 13 NOVEMBRE**  
**ELECTION CANTONALE DU 27 NOVEMBRE 2011**

L'assemblée de commune de Grancy est convoquée les dimanches **13 novembre 2011 et 27 novembre 2011** pour se prononcer sur :

Elections fédérale du 13 novembre : Conseil des Etats (2<sup>ème</sup> tour)

Election cantonale du 27 novembre: Election complémentaire au Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour)

**1. Vote par correspondance**

Grâce au matériel que vous allez recevoir, vous aurez premièrement la possibilité de voter par correspondance en retournant le matériel de vote par la poste. La marche à suivre pour voter est indiquée au dos de l'enveloppe de transmission.

**2. Vote au bureau de vote**

Deuxièmement, vous pourrez vous rendre au bureau de vote qui sera ouvert les **dimanches 13 novembre 2001 et 27 novembre 2011 de 10h00 à 11h00** à la salle villageoise.

**3. Dépôt auprès de la commune**

Les électeurs ont également la possibilité de déposer leur vote **sans l'affranchir** :

- Soit au greffe pendant les heures d'ouverture du bureau.
- Soit dans la boîte aux lettres communale qui se trouve à l'intérieur du collège (au bas des escaliers conduisant au 1<sup>er</sup> étage).
- Les électeurs peuvent déposer leur vote dans cette boîte aux lettres jusqu'au **dimanche à 11h00 heures.**



**RAMASSAGE DU PAPIER**

Le prochain ramassage du papier aura lieu le **jeudi 1er décembre 2011 dès 07h30.** Veuillez déposer le papier et le carton ficelés aux endroits habituels.



**FACTURES**

Les personnes ayant des factures à faire valoir auprès de la commune, sont invitées à les faire parvenir à la Municipalité, jusqu'au **30 novembre 2011.**

La secrétaire mple